

ANNUAIRE FRANÇAIS  
DE  
RELATIONS  
INTERNATIONALES

2020

Volume XXI

**PUBLICATION COURONNÉE PAR  
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

*(Prix de la Fondation Édouard Bonnefous, 2008)*



Université Panthéon-Assas  
Centre Thucydide

# INTRODUCTION

## LES PROMESSES FRANCO-ALLEMANDES...

PAR

XAVIER PACREAU (\*) et HANS STARK (\*\*)

L'année 2019 fut incontestablement marquée par une volonté de la France et de l'Allemagne de retrouver une dynamique de coopération et ainsi donner quelques orientations fortes à leurs partenaires en faveur de la poursuite de la construction européenne. Il y eut la signature du traité sur la coopération et l'intégration franco-allemande d'Aix-la-Chapelle le 22 janvier 2019 et la création d'une Assemblée parlementaire franco-allemande, qui s'est réunie pour la première fois le 25 mars 2011. Même si les origines de ces deux initiatives demeurent distinctes – la première étant intergouvernementale alors que la seconde est interparlementaire –, leurs objectifs convergent, à savoir rehausser les modalités de la coopération franco-allemande tant au niveau institutionnel que politique.

Le traité d'Aix-la-Chapelle autant que la nouvelle Assemblée parlementaire constituent un socle stable pour permettre aux relations franco-allemandes de trouver un nouvel essor dans les décennies à venir, comme cela avait pu être le cas avec le traité de l'Élysée de 1963 jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Cet accord et cette institution expriment donc la volonté de cultiver plus avant ce qui a fait la spécificité de la relation entre les deux pays. Cela était devenu particulièrement nécessaire face à l'essoufflement qu'elle a rencontré depuis près d'une dizaine d'années mais aussi face au Brexit, aux pressions des États-Unis ou d'autres États, à la crise migratoire et aux avancées du populisme. Il devenait plus que nécessaire que les deux partenaires dessinent une approche alternative qui n'abandonne pas les fondamentaux sur lesquels l'Europe s'est construite mais qui imagine quelques priorités pouvant être expérimentées dans le laboratoire franco-allemand pour ensuite pouvoir être étendues à certains ou même à la totalité des autres États membres de l'Union.

(\*) Maître de conférences à la Faculté libre de Droit de l'Université catholique de Lille (France), responsable de l'antenne parisienne du Centre de recherche sur les relations entre le risque et le droit (C3RD, France) et chercheur associé au Centre Thucydide de l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France).

(\*\*) Professeur de Civilisation allemande à Sorbonne Université (France).

S'il est évident que la France et l'Allemagne ne peuvent faire progresser l'Europe à elles seules, il l'est tout autant que rien ne peut se faire au sein de l'Union sans la volonté des deux partenaires. Dans une période de doute partagé sur le sens de la construction européenne et sur les modalités pour y parvenir, les deux initiatives franco-allemandes apparaissent comme une profession de foi autant dans l'Europe que dans notre avenir partagé. Elles ont cette ambivalence d'« aller à l'idéal et [de] comprendre le réel », pour reprendre la formule de Jean Jaurès, celui d'un début de siècle où la puissance se redistribue et qui porte en lui nombre de nouveaux défis.

Alors, on pourrait objecter qu'il ne s'agit là que de bonnes intentions qui n'engagent que ceux qui les croient. Si on revient sur l'histoire de cette relation si particulière qui s'est développée entre nos deux pays depuis la Seconde Guerre mondiale, on prend alors toute la mesure du chemin parcouru par les deux ennemis héréditaires d'hier devenus premiers partenaires économiques en Europe, deux États qui ont su forger avec le temps, en prenant appui sur le traité de l'Élysée, une concertation quasi permanente sur une large partie des grandes questions auxquelles nous devons faire face.

Même si nous sommes de proches partenaires, cela n'empêche pas non plus que nous puissions aussi être concurrents parfois. En outre, nos priorités et nos perspectives ne sont pas toujours les mêmes. Ainsi, nous ne nous comprenons pas toujours et le moteur franco-allemand peut bien rencontrer quelques ratés parfois. Rien d'anormal à tout cela. Ce qui compte reste cette détermination à surmonter nos différences autant que nos différends et de toujours tenter d'améliorer ce qui n'a pas fonctionné. Là réside ce qui lie profondément nos deux destins.

Ces promesses franco-allemandes impliquent autant les gouvernants, les administrations que les représentants des deux peuples, dont une partie siègera régulièrement au sein d'une Assemblée parlementaire. L'ambition s'est élargie depuis 1963, puisque le traité d'Aix-la-Chapelle concerne – toujours dans une perspective européenne – aussi bien les questions de politique étrangère, de sécurité et de défense que des questions économiques, sociales, éducatives ou environnementales, là où le traité de l'Élysée organisait une méthode de coopération et des initiatives en faveur de l'éducation et de la jeunesse qui donnèrent notamment naissance à l'Office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ) ; ses perspectives en matières d'affaires étrangères et de défense avaient en revanche largement été remises en cause par le préambule à la loi de ratification voté par le *Bundestag*.

L'ambition des deux États est grande ; le succès du traité et de la nouvelle Assemblée dépendra de la volonté des deux pays à les mettre en œuvre. Cette volonté dépend autant de celle de leurs dirigeants et

des représentants que sur celle des industriels, des sociétés civiles et des peuples de donner corps à la promesse franco-allemande de coopération et d'intégration pour l'Europe. Désormais, « notre bien et notre mal ne tient qu'à nous » (Montaigne).